NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
11e séance
tenue le
mardi 20 octobre 1992
à 15 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 11e SEANCE

UN LIBRARY
DEC 3 1992
UN/SA COLLECTION

Président :	M. ELARABY	(Egypte)
puis :	M. PATOKALLIO (Vice-Président)	(Finlande)
	M. ELARABY	(Egypte)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

92-61533 1166L (F)

Distr. GENERALE
A/C.1/47/PV.11
30 novembre 1992

FRANCAIS

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINTS 49 A 65; 68 ET 142; ET 67 ET 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE INTERNATIONALE

M. HERNANDEZ (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais unir ma voix à celle de tous les autres orateurs qui vous ont exprimé, à vous et aux autres membres du Bureau, leurs félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission.

L'année dernière, je faisais observer que nos travaux s'ouvraient dans un monde de plus en plus interdépendant, à une époque affligée de fausses valeurs. Epoque si dynamique, que même les moyens de communication les plus évolués ne peuvent pas suivre son rythme de changements si rapide, et si incertaine que même les analystes les plus audacieux n'osent prédire ni son cours ni sa fin.

Cette année, au moment de reprendre nos travaux, je me dois de dire que malheureusement, s'agissant de l'activité de la Première Commission, les efforts déployés semblent insuffisants malgré les progrès réalisés récemment, dus en partie à la disparition du conflit Est-Ouest. Il nous faut plus de volonté politique.

D'où l'occasion à saisir qui s'offre maintenant à l'Organisation des Nations Unies de retrouver les nobles idéaux ayant présidé à sa création : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Notre délégation a vu avec satisfaction la fusion qui s'est faite au débat général entre les deux questions du désarmement et de la sécurité internationale. Depuis de nombreuses années, nous insistons sur le fait que l'écart entre les pays industrialisés et les pays les moins développés représente l'une des causes de l'insécurité internationale.

Néanmoins, bien que notre région d'Amérique latine soit une région pacifique par rapport aux autres régions du globe, dotée d'un traité exemplaire comme celui de Tlatelolco, bon nombre des pays qui la compose, défavorisés par rapport à leurs adversaires, ont subi récemment des ingérences humiliantes sans que leurs agresseurs ne soient condamnés par un organisme international quel qu'il soit.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Hernández (Rép. dominicaine)

C'est pourquoi, en parlant du désarmement et des mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité internationale, il ne faut pas oublier qu'en 1959, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution demandant le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, faisant ainsi de la question du désarmement général et complet l'objectif final des efforts de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

S'il est vrai qu'à ce moment-là, le désarmement total et complet demeurait encore utopique, le défi qui nous est lancé aujourd'hui est d'unir nos efforts pour réduire le niveau de nos armements au minimum.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Hernández (Rép. dominicaine)

S'agissant du nouvel ordre international - imposé par les circonstances et non pas par une décision d'un quelconque organe international - il faut trouver, dans le cadre du système établi, une formule ou un élément qui nous garantisse à tous la sécurité. De toute évidence, ceux qui ont été en vigueur jusqu'à présent n'ont pas été justes pour tous. Il est urgent de disposer d'un système où nous serions tous réellement égaux, en paroles et dans les faits, et non pas un système où certains seraient toujours "plus égaux" que les autres.

Il est inouï que certains pays considèrent la fabrication d'armes destinées à l'exportation comme un moyen de sortir de leur état de sous-développement ou d'équilibrer leur déficit budgétaire ou encore de réduire leur taux de chômage. Ils voient dans l'exportation d'armes une véritable source de revenus nets, revenus dont ils ont besoin pour améliorer leur économie.

Dans le monde où nous vivons, il est beaucoup plus urgent de produire du lait que de fabriquer des fusils et des balles, de construire davantage d'hôpitaux et d'écoles que des missiles et des navires de guerre sophistiqués. Il existe bien d'autres moyens plus humains de venir à bout des problèmes économiques. Et le développement d'un peuple ne s'obtient pas par l'extermination d'autres peuples.

La délégation de la République dominicaine, coauteur du projet de résolution relatif à la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques, est sûre que les négociations relatives à cette convention réussiront à nous libérer de ces armes terrifiantes qui ne bénéficient qu'à une poignée de mercenaires de la mort, au détriment de toute la population du monde.

Quant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous comptons également, en tant qu'Etat signataire, que lors de la Conférence des parties chargée de l'examen de ce traité, le traitement discriminatoire, établi par ce dernier, qui vise, d'une part, à interdire aux pays non dotés d'armes nucléaires d'en acquérir tout en permettant, d'autre part, aux Etats dotés d'armes nucléaires de les conserver et d'en poursuivre la mise au point, sera supprimé.

Nous réaffirmons notre conviction qu'un traité plus juste est indispensable pour mettre fin une fois pour toutes non seulement à la

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Hernández (Rép. dominicaine)

prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires, mais aussi à la possession de ces armes par n'importe quel Etat.

Le problème de l'accumulation d'armements et de la sécurité internationale nous concerne tous, hommes et femmes de ce monde, pays grands et petits, puissants et faibles.

Le potentiel militaire nucléaire et classique présentement accumulé défie la raison; il semble échapper à toute logique et est hors de proportion avec les besoins.

Malgré l'effondrement du Mur de Berlin et la disparition du conflit Est-Ouest, la menace d'un conflit nucléaire, bien qu'elle n'ait jamais cessé d'être hypothétique, n'en reste pas moins une source d'insécurité mondiale.

L'"équilibre de la terreur" a pu éviter - et seulement jusqu'à présent - que ne se produise un échange nucléaire direct au niveau stratégique entre les superpuissances ou un choc nucléaire "tactique" en Europe entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le défunt Traité de Varsovie, mais il n'a pu éviter aucune des 150 guerres et plus qui ont éclaté depuis la seconde guerre mondiale en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Ni les armes nucléaires, ni les armes en général ne peuvent assurer la sécurité de l'ensemble du monde. Si nous avons été capables de survivre à la guerre froide et d'y mettre un terme, nous devrions également être capables de mettre fin à la paix de la terreur. La "théorie de la terreur" comme source de sécurité est fausse. Les armes créent la peur, et non la sécurité, et la peur n'est pas la sécurité. La sécurité est synonyme de paix, et il n'y aura jamais de paix sans désarmement et sans développement.

M. TRINH XUAN LANG (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation vietnamienne, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de cette commission. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau de la Commission de leur élection. Je vous souhaite à vous et aux membres du Bureau plein succès dans votre travail.

Il est satisfaisant de noter l'interaction qui existe entre la détente internationale, l'accroissement de la compréhension internationale et le désarmement. Le Viet Nam salue l'accord conclu entre la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique en juin 1992, à partir du Traité sur la

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (Traité START), qui devrait mener à de nouvelles réductions importantes de leurs armes nucléaires stratégiques. Nous espérons que d'autres négociations auront lieu et que les autres Etats dotés d'armes nucléaires participeront eux aussi à ce processus afin d'atteindre plus rapidement l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires.

Après des négociations longues et compliquées, la Conférence du désarmement a parachevé la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Les objectifs de la Convention répondent à l'exigence universelle de l'interdiction de ce type odieux d'armes de destruction massive. La convention elle-même est une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion du désarmement mondial.

A l'heure actuelle, les organismes vietnamiens compétents étudient le contenu de la convention afin d'adresser au gouvernement les recommandations appropriées. Tout en reconnaissant que la convention peut ne pas être totalement satisfaisante, du fait qu'elle doit constituer un équilibre délicat entre de nombreux intérêts, nous partageons les inquiétudes de bon nombre de pays en développement quant aux aspects financiers de la convention, aux fardeaux inutiles qu'impose le régime de vérification ainsi qu'aux lacunes qui rendront possibles les violations de ce régime, et à l'insuffisance des passages concernant le développement économique et technique. Et pour des raisons que chacun connaît, nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que l'interdiction de l'emploi d'herbicides en tant que méthode de guerre n'a pas été prévue dans l'un des principaux articles de la convention.

La volonté de désarmement est profondément enracinée dans les aspirations de la communauté internationale à la paix et à la sécurité, qui sont les préalables indispensables au succès des efforts de développement. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement déclare au paragraphe 19 :

"Les principaux objectifs du désarmement sont d'assurer la survie de l'humanité et d'éliminer le risque de guerre, notamment de guerre

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

nucléaire; de faire en sorte que la guerre ne soit plus un moyen de régler les différends internationaux, et que la force et la menace du recours à la force soient exclues de la vie internationale, comme le prévoit la Charte des Nations Unies." (Résolution S-10/2, par. 19)

Les nouvelles caractéristiques de la situation internationale d'aujourd'hui ont facilité les progrès dans certains domaines du désarmement, créé des conditions plus favorables et exigé des solutions rapides dans d'autres domaines. Mais les objectifs que j'ai évoqués restent valables. Dans cet esprit, dans la lutte que nous menons aujourd'hui en faveur du désarmement, des mesures efficaces de désarmement nucléaire et de prévention d'une guerre nucléaire continuent d'avoir la plus haute priorité. Nous ne pouvons appuyer aucun argument qui implique une diminution de l'importance vitale de ces mesures sous prétexte des changements intervenus dans les relations internationales. Il est incontestable que les armes nucléaires ne sont pas simplement un type d'arme parmi beaucoup d'autres. Il s'agit d'armes d'extermination. Malgré toutes les réductions qui ont été faites, le monde doit encore vivre avec des dizaines de milliers d'armes capables de détruire plusieurs fois la civilisation tout entière.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

Les transformations qu'ont connues les relations internationales et les concepts de sécurité renforcent le point de vue que le fait d'insister pour posséder ou acquérir des armes nucléaires se rapporte davantage à l'image que l'on se fait du pouvoir qu'à la protection des intérêts de sécurité légitime. L'impasse dans laquelle se trouvent les travaux tant de la Conférence du désarmement que de la Commission du désarmement à l'égard des questions nucléaires est déprimante. Il est temps de commencer à négocier sérieusement un traité complet d'interdiction des essais nucléaires, de conclure les négociations sur des arrangements internationaux efficaces propres à protéger les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires, de favoriser la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords intervenant entre les pays intéressés, et de songer sérieusement à la nécessité de négocier une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires.

Le Viet Nam est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1968 et il a signé un accord complet de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous sommes d'accord quant à la nécessité de garantir le respect du TNP et de renforcer le régime de non-prolifération. Nous comptons sur le succès de la Conférence d'examen du TNP de 1995, et nous sommes disposés à prendre une part active à son processus préparatoire. Cependant, les deux aspects, horizontal et vertical, de la non-prolifération nucléaire exigent l'attention voulue de la part de la communauté internationale. Nous ne saurions accepter que l'on continue à moderniser de quelque façon que ce soit les armes nucléaires. Qui plus est, la prévention de leur prolifération ne saurait être détachée des mesures visant à prévenir une guerre nucléaire et un désarmement nucléaire. La garantie finale contre la prolifération des armes nucléaires réside dans l'élimination totale de ce type d'armes.

Etant donné les progrès rapides de la science et de la technologie, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est devenue une tâche urgente. La militarisation de l'espace extra-atmosphérique et la mise au point et le déploiement d'armes basées dans l'espace pourraient provoquer une nouvelle réaction en chaîne, menaçant ainsi la sécurité

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

internationale et entravant la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le régime juridique existant qui régit l'espace extra-atmosphérique est inadéquat pour prévenir une course aux armements dans l'espace et freiner sa militarisation. D'autres instruments juridiques doivent être négociés pour renforcer ce régime. Nous insistons pour que le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique de la Conférence du désarmement soit doté d'un mandat de négociation pour commencer ses travaux dans ce sens.

Les armements et les forces armées classiques représentent depuis longtemps les quatre-cinquièmes du total des dépenses militaires. Un désarmement classique équilibré et la réduction des dépenses militaires ne contribueront pas seulement à réduire le risque de guerre mais libéreront également des ressources complémentaires importantes qui pourront être consacrées aux fins du développement. Il est donc de l'intérêt de tous les pays d'entreprendre un désarmement classique et la réduction des dépenses militaires, et il y va de leur responsabilité de le faire. La situation internationale actuelle leur donne la possibilité d'agir de la sorte. Au cours des trois dernières années, le Viet Nam a réduit son armée permanente de près de 50 % et a réduit considérablement son budget de défense. Nous appuyons les efforts visant à freiner les transferts d'armes, à condition qu'ils ne soient pas discriminatoires et ne portent pas atteinte au droit d'un pays quel qu'il soit de posséder une capacité de défense nationale suffisante. Nous sommes convaincus que le succès de la prévention d'une accumulation militaire excessive et d'une accumulation d'armes déstabilisante dépend de la confiance générale dans les relations entre Etats et non simplement de la communication de renseignements. Nous croyons en outre que dans le domaine du désarmement classique les Etats dotés d'armes nucléaires et d'autres Etats militairement puissants doivent assumer une responsabilité primordiale conforme aux dimensions de leurs arsenaux et de leurs armées.

L'instauration de la confiance est une partie indispensable de toute stratégie de désarmement, de paix et de sécurité. Le désarmement et la confiance se complètent toujours l'un l'autre. Le processus de l'instauration de la confiance en Europe, y compris les récentes réalisations dans le domaine

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

militaire, représente une expérience précieuse. Néanmoins, les efforts destinés à instaurer la confiance dans différentes régions du monde ne peuvent aboutir que s'ils se fondent sur les caractéristiques des régions intéressées. Dans bien des régions, l'absence de confiance est surtout causée par des facteurs politiques et économiques. Le Viet Nam est d'avis qu'il est aujourd'hui nécessaire et pratique de continuer à élaborer les aspects politiques et économiques de l'instauration de la confiance, notamment au niveau régional. A cet égard, en tant que l'un des auteurs d'origine du projet de résolution sur les mesures régionales d'instauration de la confiance fondées sur le Traité d'amitié et de coopération de l'Asie du Sud-Est, qui va être soumis à l'examen de la Commission, mon pays souhaite exprimer l'espoir que ce projet de résolution jouira du plus large soutien possible.

Parmi les changements qui se produisent partout dans le monde, l'Asie du Sud-Est, région qui a connu tant de guerres et de conflits au cours des 50 dernières années, aborde aujourd'hui une nouvelle étape qui offre des perspectives prometteuses de paix et de stabilité. Les relations de bon voisinage, de confiance mutuelle et d'entente entre les pays de la région se trouvent renforcées, et la tendance à la coopération et à l'intégration régionale dans un but de stabilité et de développement prend de plus en plus d'élan. L'adhésion du Viet Nam et du Laos au Traité d'amitié et de coopération entre les pays de l'Asie du Sud-Est et le fait qu'ils soient devenus observateurs à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) représentent une évolution qualitativement nouvelle dans les relations entre pays de la région.

Toutefois, pour garantir une paix et une sécurité durables dans l'Asie du Sud-Est, certaines questions doivent être résolues, et leur solution exige les efforts soutenus de tous les pays de la région et d'autres pays intéressés de même que l'appui de toute la communauté internationale. Pour que les résultats positifs acquis dans le processus de paix au Cambodge ne soient pas perdus, toutes les parties intéressées devraient respecter les obligations prises aux termes de l'Accord de Paris pour un règlement politique global du conflit du Cambodge (A/46/608, annexe), et il conviendrait d'exercer une pression énergique sur la partie qui refuse de respecter l'Accord. En ce qui concerne les questions territoriales qui existent entre certains pays de la

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

région, le Viet Nam préconise le dialogue entre les pays intéressés afin de trouver des solutions pacifiques appropriées et exhorte les pays intéressés à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute activité qui pourrait affaiblir la paix et la sécurité dans la région. C'est dans cet esprit que nous apppuyons donc pleinement les quatre principes énoncés dans la déclaration du 22 juillet 1992 de l'ANASE relative au règlement des différends et au maintien de la sécurité dans la mer Orientale, ou mer de la Chine du Sud.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

Les changements intervenus dans le monde présentent à la fois de nouvelles chances et de nouveaux défis. Nous sommes certains que, grâce à leur expérience tirée du passé, à leur vision de l'avenir et à un esprit collectif plus marqué, toutes les nations sauront répondre comme il convient aux exigences de ce monde nouveau. Le Viet Nam est prêt à apporter sa contribution aux efforts communs.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation je suis heureux de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette importante commission de l'Assemblée générale. Votre sagesse, vos qualités bien connues de négociateur sont pour nous une garantie du succès de nos délibérations. En outre, le fait que vous représentiez l'Egypte, pays frère, donne à votre élection un sens tout particulier. L'Egypte, par le rôle de pionnier qu'elle a joué dans la région, est l'un des piliers de la sécurité et de la stabilité. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau auxquels nous souhaitons plein succès.

Les questions de la paix, de la sécurité et du désarmement, examinées ici, en Première Commission, revêtent un sens encore plus important étant donné que nous oeuvrons tous à la consolidation du nouvel ordre mondial qui est devenu l'objectif commun de tous les pays du monde. Cet ordre, fondé sur la légalité internationale et ancré dans cette notion, résulte dans son essence des dispositions de la Charte des Nations Unies. Ses caractéristiques les plus marquantes sont le respect de la justice, la paix, le développement et l'application des droits de l'homme ainsi que la promotion de la démocratie.

Le Koweït pense que le développement et le progrès dans le monde exigent avant tout un climat international propice à la sécurité et la stabilité. Un tel climat ne peut être créé qu'à l'abri de la course aux armements qui a commencé dans les décennies passées et est devenue, malheureusement, une fin en soi. Très fréquemment cette course a conduit à une accumulation déraisonnable d'armements, a donné à certains régimes irresponsables un appétit d'agression et d'hégémonie et les a amenés à menacer d'utiliser la force ou même à l'utiliser pour satisfaire leurs ambitions égoïstes.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Abulhasan (Koweït)

L'histoire nous a enseigné que les éléments suivants sont essentiels au maintien de la paix internationale : premièrement, le respect de la souveraineté de tous les Etats, grands et petits; deuxièmement, des relations internationales fondées sur l'égalité et la justice; troisièmement, la recherche de solutions communes pour régler les problèmes bilatéraux, régionaux et internationaux par des moyens pacifiques; quatrièmement, le respect mutuel de l'intégrité territoriale et des frontières nationales de tous les Etats; cinquièmement, l'inadmissibilité de l'invasion ou de l'annexion du territoire de tout Etat par un autre et, sixièmement, la sécurité de tous les Etats est interliée indépendamment de leur dimension et de leur capacité.

Si le Koweït estime ces éléments comme essentiels pour un monde de paix, c'est qu'il vient de faire l'amère expérience de l'agression et de l'occupation de son territoire par l'Iraq - agression repoussée par la légalité internationale sous sa forme la plus ferme, en défense non seulement d'un Etat ou d'un peuple, mais d'un principe sur lequel repose la sécurité du monde tout entier.

Nous espérons que le monde entier a tiré les leçons qui s'imposent de l'épreuve qu'a traversée mon pays. Cependant, il est regrettable que l'agresseur s'obstine à refuser de respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité suite à l'agression contre le Koweït. Plus grave encore est le fait que l'agresseur a commencé à renouveler ses fausses revendications à l'égard du Koweït, comme si le régime iraquien ne se suffisait pas du fait que sa politique a infligé des misères incalculables à son peuple, déstabilisé la région et menacé la paix mondiale.

Nous appuyons sans réserve les efforts de la Commission spéciale en ce qui concerne le contrôle des armes de destruction massive en Iraq. Nous espérons que la tâche de cette commission réaffirmera une fois encore un important principe, à savoir la nécessité d'un effort international commun en vue de se débarrasser de ces armes et d'empêcher leur stockage.

La région du golfe Arabe, qui s'est engagée dans une oeuvre de reconstruction et qui s'efforce de consolider la stabilité, de dissuader toute agression et de contenir l'agresseur, est préoccupée par les événements récents relatifs aux îles d'Abou Moussa, Grande Tonb et Petite Tonb, qui sont historiquement sous la souveraineté nationale des Emirats arabes unis. Tout en

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Abulhasan (Koweït)

soulignant de nouveau ce juste concept, nous demandons à la République islamique d'Iran amie de parvenir à une solution pacifique à son différend avec les Emirats arabes unis sur la bse de la légalité et du respect des traités et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Nous sommes certains que les deux parties à ce différend, qui ont toujours respecté les traités et les chartes, soucieuses d'éviter à leurs deux pays et à la région tout ce qui pourrait menacer leur stabilité, parviendront à une solution qui garantisse les droits et souligne les obligations de chacune d'elles.

Alors qu'il suit l'actuelle évolution positive, notamment dans le cas des grandes puissances, dans le domaine de la réduction des armes nucléaires, voire, éventuellement, leur élimination totale, le Koweït voudrait attirer l'attention sur la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher la prolifération et le transfert de ces armes destructrices ou de certains de leurs éléments, de même que de la technique et des spécialistes de leur fabrication, aux Etats qui ont le désir et la volonté de les acquérir. Nous avons, dans la région du Moyen-Orient, un exemple frappant d'un tel Etat, nommément Israël. C'est pourquoi le Koweït appuie le Traité sur la non-prolifération et les efforts visant à assurer l'adhésion de tous les Etats à ce traité; il demande en outre à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui doit se tenir en 1995, de réviser le Traité en vue de trouver une formule permettant d'en faire un instrument universel et de garantir que toutes les installations nucléaires seront placées sous le contrôle efficace de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Abulhasan (Koweït)

Le Koweït appelle aussi à l'élaboration d'une convention sur l'interdiction complète des essais nucléaires afin de mettre un terme aux graves menaces que pose la mise au point de ces armes destructrices et d'épargner à l'environnement les conséquences nocives des essais nucléaires.

Le Koweït réaffirme son soutien absolu à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il estime qu'Israël doit adhérer au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et accepter de soumettre ses installations à une supervision internationale obligatoire afin de supprimer les dangers et les tensions qui planent sur la région.

Les armements nucléaires non contrôlés et non surveillés d'Israël alimentent le maintien de l'instabilité dans la région et empêchent les pays du Moyen-Orient d'affecter leurs ressources au développement humain et économique. Nous nous félicitons des pourparlers de paix sur le Moyen-Orient, dont la septième session commence demain, mercredi, à Washington, qui constituent une mesure positive vers l'avènement de la stabilité. Nous appelons Israël à ne pas laisser passer cette occasion, à réagir positivement au principe d'échange des territoires contre la paix et à appliquer les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus qu'une solution politique rapide, juste et durable du conflit du Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question de Palestine, est un préalable essentiel à la coexistence pacifique dans cette région névralgique du monde. Nous croyons donc que, en ce qui concerne le Moyen-Orient, toute proposition de désarmement régional doit tenir compte de la sécurité de tous les peuples et Etats de la région d'une manière qui garantirait la paix pour tous les Etats et préviendrait l'agression sous quelque prétexte que ce soit.

L'attention mondiale est maintenant axée sur la prolifération des autres armes de destruction massive, les armes chimiques et biologiques par exemple, dont les systèmes de vecteurs sous forme de fusées à longue portée ou à portée intermédiaire ont également proliféré. Cette prolifération sans précédent des armes de destruction massive exige d'être traitée sérieusement dans le cadre de l'ONU. De plus, des méthodes de vérification nouvelles et plus efficaces doivent être mises au point et utilisées contre ceux qui seraient tentés de violer les divers systèmes de vérification.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Abulhasan (Koweït)

Le Koweït appuie donc la volonté internationale croissante de mettre en vigueur la Convention sur les armes chimiques. Cette convention fera l'objet d'un projet de résolution qui sera débattu par la Commission. Tout en appuyant les nobles objectifs de la Convention, nous espérons que toutes les armes de destruction massive seront traitées d'une manière globale sur la base de l'égalité et de la justice et dans le but d'assurer la sécurité de tous les Etats du monde sans distinction. Par conséquent, nous demandons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) soit obligatoirement respecté au même titre que la Convention sur les armes chimiques, et qu'on s'assure que ces armes ne prolifèrent pas et que leurs installations soient soumises à des inspections et des contrôles.

Pour la première fois peut-être au cours de ce siècle, nous vivons à une époque où les épées sont transformées en socs. Nous pouvons assurément dire que les changements qui ont lieu actuellement dans différentes parties du monde sont les bienvenus, mais, face aux grands défis futurs, nous nous devons d'être vigilants, car nous n'avons absolument plus le droit de revenir à l'ancien état de tensions. Si nous sommes incapables d'utiliser à bon escient, d'une manière collective, nos capacités de travail créateur, nous en subirions, sans doute, les graves conséquences. Mais en oeuvrant collectivement au sein de l'ONU, nous pouvons ranimer l'espoir de l'humanité.*

M. MARTYNOV (Bélarus) (interprétation du russe) : Ma délégation veut d'abord s'associer aux félicitations qui ont été adressées à notre président pour son élection en vue de diriger les travaux de la Première Commission. Nous sommes certains que son expérience, y compris celle qu'il a acquise à Genève, lui permettra de connaître le succès dans cette tâche difficile.

Moins d'un an s'est écoulé depuis que l'URSS a cessé d'exister. Pour nous, au Bélarus, ces mois ont été une période de dur labeur pour donner une teneur concrète au statut politique radicalement nouveau du Bélarus.

Au cours du débat général de la Première Commission en 1991, la délégation du Bélarus a mentionné les objectifs et intérêts nationaux nouveaux de son pays. Aujourd'hui, nous sommes prêts à relater également certains résultats enregistrés dans le cadre de notre progression dans cette nouvelle voie.

---

* M. Patokallio (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Martynov (Bélarus)

Un des principaux objectifs de politique extérieure du Bélarus, tel qu'il est consacré dans notre Constitution, est de parvenir à un statut non nucléaire. Dans ce contexte, la délégation du Bélarus tient à informer la Commission que le retrait de toutes les armes nucléaires tactiques déployées sur le territoire du Bélarus s'est achevé en avril dernier, soit avant l'échéance prévue. En mai dernier, la signature du Protocole de Lisbonne au Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (Traité START) a réglé le problème de la succession en ce qui concerne le Traité, et le Bélarus est devenu partie à ce traité, de même que le Kazakhstan, la Russie, l'Ukraine et les Etats-Unis.

Au cours du débat, de nombreuses délégations se sont félicitées à juste titre de la signature de cet important instrument, qui a ouvert la voie à la ratification du Traité START. Le Bélarus va ratifier le Traité lors de la session parlementaire qui s'ouvre aujourd'hui à Minsk.

Dans le cadre du Protocole de Lisbonne, le Bélarus s'est engagé à retirer de son territoire toutes les armes stratégiques offensives dans les sept prochaines années, soit d'ici à 1999. La possibilité d'abréger l'échéance fait actuellement l'objet d'une étude en ce sens.

Le Bélarus n'a pas l'intention d'effectuer lui-même la destruction des armes nucléaires stationnées sur son sol. L'incidence de ce facteur sur l'accélération du calendrier de retrait et sur la non-prolifération des techniques liées aux armes nucléaires est évidente.

Le 20 juillet dernier, le Bélarus a signé un accord avec la Russie pour que toutes les armes stratégiques offensives restantes soient placées sous juridiction russe. Ainsi, notre lien avec ce potentiel à été réduit au minimum absolu. En même temps, l'accord en vertu duquel le Bélarus a le droit d'interdire l'utilisation d'armes nucléaires à partir de son territoire demeure en vigueur, et les procédures techniques nécessaires à cette fin sont mises au point.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Martynov (Bélarus)

Comme les membres s'en souviendront, il y a deux ans, en 1990, le Bélarus, à la tribune de l'Assemblée générale, avait proposé d'établir une zone exempte d'armes nucléaires allant de la Baltique à la mer Noire, qui engloberait divers Etats de la région. A l'époque, tout le monde ne considérait pas cette idée comme réalisable. Maitenant, en faisant le point de la situation chez nous et chez nos voisins du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud, elle commence à prendre forme et a de bonnes chances de se traduire dans les faits.

Dès la création de la Communauté des Etats indépendants (CEI), le Bélarus avait pris l'engagement d'adhérer au Traité de non-prolifération, en qualité d'Etat non nucléaire. Cet engagement a été confirmé dans le Protocole de Lisbonne. Il est prévu que le Parlement du Bélarus se prononcera sur l'adhésion à sa prochaine session. Ce traité constitue à nos yeux la base du régime international de non-prolifération nucléaire et nous sommes résolument en faveur d'une prorogation indéfinie du Traité, lors de la Conférence d'examen en 1995.

Devenus Etat indépendant, nous commençons à mieux percevoir les menaces qui accompagnent la prolifération des techniques militaires dangereuses. La perspective de nous retrouver d'ici la fin du siècle à l'intérieur d'une série de cercles qui se chevauchent et représentent sur la carte le champ d'action de missiles balistiques de provenances diverses ne nous sourit guère, surtout dans la mesure où nous ne faisons plus partie d'une superpuissance. C'est pourquoi le Bélarus est vivement intéressé par le renforcement de tous les régimes de non-prolifération.

Disposant d'un potentiel industriel militaire très développé, nous sommes également conscients de notre part de responsabilité dans ce domaine. A cet égard, le Gouvernement du Bélarus a décidé à la fin du mois d'août d'établir un système national de contrôle et de réglementation efficaces en matière d'exportations de biens, de services et de technologies à des fins militaires ou à double emploi. Le Gouvernement a interdit l'exportation d'armes, de munitions, d'équipement militaire et d'articles et services connexes vers des zones de conflit armé et des régions politiquement instables. Sont également interdites la réexportation de ces armes exportées et leur utilisation à l'extérieur du territoire du pays importateur, sans le consentement du Gouvernement du Bélarus.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Martynov (Bélarus)

En ce moment où il quitte l'abri du parapluie nucléaire, le Bélarus est en train de revoir complètement les principes garantissant sa sécurité nationale. Notre neutralité est inscrite comme objectif dans notre constitution et nous progressons fermement vers ce but. Le Bélarus entend s'abstenir d'adhérer à des alliances et des accords politico-militaires et ne pas devenir partie à d'autres accords régissant des relations de cet ordre.

De ce fait, le Bélarus estime vital de renforcer la sécurité et de soutenir le processus de désarmement, aussi bien sur le continent européen que dans le monde entier. La conception de sa sécurité nationale, que le Bélarus met au point en ce moment, repose en grande partie sur la nécessité de réaliser et de maintenir une stabilité constructive dans la région qui nous entoure.

En créant sa propre armée nationale, en remplacement des puissants contingents de l'armée soviétique qui étaient stationnés sur notre territoire, le Bélarus part du principe d'une autosuffisance et d'une dissuasion minimales. Dans cet esprit, nous attachons une grande importance à l'exécution du Traité sur les forces armées classiques en Europe (Traité ACE) et à la poursuite des progrès dans la voie d'une réduction des forces armées en Europe.

Dès le début des négociations portant sur l'application du Traité ACE, entre les huit Etats successeurs de l'ancienne Union soviétique, la République du Bélarus avait une idée aussi claire que possible de ses besoins, dictés par la nécessité de réduire les troupes présentes sur son territoire. Grâce aux travaux soutenus accomplis par les huit Etats, un accord sur les principes et les moyens d'application du Traité ACE a été élaboré et signé, avec les protocoles voulus, le 23 mai dernier à Tashkent. Ces documents ont permis l'entrée en vigueur du Traité qui est considéré à bon droit comme la pierre angulaire de la sécurité européenne.

Le Bélarus, qui s'est engagé à respecter les dispositions du Traité ACE sur la base d'un arrangement provisoire, a l'intention de ratifier le Traité à l'occasion de la prochaine session du Parlement, facilitant ainsi l'entrée en vigueur définitive du Traité. Conformément à l'Accord 1A sur la limitation des forces armées classiques en Europe relevant du Traité ACE, les forces armées du Bélarus, 40 mois après l'entrée en vigueur de ce traité, compteront un maximum de 100 000 hommes.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Martynov (Bélarus)

Cette année, la République du Bélarus est devenue membre à part entière de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et a signé l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Nous sommes également devenus partie au Document de Vienne de 1992 et au Traité Ciel ouvert. Déjà, en qualité de membre de la CSCE, la République du Bélarus a adopté, conjointement avec d'autres Etats, un document des temps nouveaux : la Déclaration du Sommet d'Helsinki.

En matière de sécurité, ces documents présentent un programme concentré de nouvelles mesures à prendre pour accroître la transparence et la prévisibilité des activités militaires et pour établir un ensemble de mesures de sécurité collectives. Le programme combine la sagesse de diverses approches de ces problèmes délicats et fixe de nouvelles étapes à parcourir de manière concertée.

A ce jour, le Bélarus est donc partie à pratiquement tous les instruments européens portant sur le désarmement et la limitation des armements.

Nous avons l'intention de nous conformer de bonne foi à tous les engagements que nous avons pris sur le plan international. A cet effet, le Bélarus a créé, en juin de cette année, l'Agence nationale de vérification et d'inspection qui a notamment pour fonctions de soutenir toutes les procédures internationales visant à assurer le respect des traités sur le désarmement et l'instauration de la confiance. Le Bélarus a été le premier des pays de la CEI à créer une institution de ce type.

Nous espérons que les Etats qui ont une certaine expérience en matière d'application de ces procédures et qui disposent des techniques voulues nous aideront à organiser le travail de cette agence et nous permettront d'assurer l'interaction voulue entre elle et les centres homologues des autres pays.

Je voudrais également vous annoncer que récemment à Minsk, nous avons paraphé trois accords entre le Bélarus et les Etats-Unis sur une coopération militaire destinée à faciliter les processus de désarmement et de limitation des armements. Nous espérons que ces accords seront signés dans les journées à venir. Cette signature aura sans doute lieu jeudi, soit après-demain.

A Bishkek, au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEI qui s'est tenu le 9 octobre, le Bélarus est devenu partie aux accords conclus entre les Etats successeurs de l'ex-Union soviétique sur l'exécution des dispositions du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Martynov (Bélarus)

Républiques socialistes soviétiques concernant l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée et au Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques applicables à leurs territoires respectifs, en tenant compte de leurs intérêts nationaux. Nous envisageons de conclure des accords semblables avec les Etats-Unis quant aux aspects juridiques de ces traités en matière de succession.

A cette rencontre de la CEI, une commission consultative commune sur le désarmement a été constituée. L'un des principaux objectifs de la commission est d'assurer l'interaction des pays de la CEI dans l'exécution des accords internationaux.

Dans un contexte multilatéral plus large, la délégation du Bélarus se déclare profondément satisfaite par la conclusion, lors de la Conférence du désarmement, de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. A bien des égards, il s'agit là d'un instrument sans précédent. Le Bélarus s'est porté coauteur du projet de résolution A/C.1/47/L.1 qui prévoit l'approbation par l'Assemblée générale de la Convention sur les armes chimiques. Le Bélarus, sur le territoire duquel des armes chimiques ont été utilisées lors de la première guerre mondiale, fera le nécessaire, en temps utile, pour signer la Convention et assumer les obligations qui en découlent. L'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques aura pour effet de mettre hors la loi une autre arme odieuse de destruction massive.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Martynov (Bélarus)

Comme on le sait, nous avons oeuvré à l'Assemblée générale pendant des années afin de garantir une interdiction de la section des nouveaux types d'armes de destruction massive. A la prochaine session de l'Assemblée générale, la quarante-huitième, nous avons l'intention de présenter un projet de résolution de suivi sur le sujet afin d'établir des procédures internationales convenues pour parvenir à cet objectif. Nous espérons faire un pas de plus dans ce processus et parvenir à un consensus. Toutes les circonstances nécessaires semblent être réunies.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, la situation est également favorable à l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Le moratoire des trois Etats - la Russie, la France et les Etats-Unis - sur les essais nucléaires semble fournir la base d'une percée décisive dans la voie devant mener à la destruction complète de ces armes. Si les deux autres Etats dotés d'armes nucléaires s'associent à ce moratoire et que celui-ci est prolongé jusqu'à la conclusion d'une interdiction totale des explosions nucléaires, ce serait précisément le scénario qui répondrait aux aspirations du reste de la communauté internationale et serait en accord avec l'époque, et une question de grande importance pour promouvoir l'extension indéfinie du Traité sur la non-prolifération en 1995.

Comme on le sait, le Bélarus a présenté à la Conférence du désarmement une demande officielle d'admission en tant que membre à part entière. Les obligations internationales assumées par le Bélarus dans le domaine du désarmement et son nouveau rôle actif dans le désarmement nucléaire et conventionnel constituent, il nous semble, des arguments supplémentaires en faveur de cette demande, que nous réitérons aujourd'hui.

Etant entré sur un pied d'égalité dans la famille des Etats souverains, le Bélarus s'engage fermement à en être un membre civilisé dès le départ. Notre délégation espère que la brève enquête faite sur les activités du Bélarus ces derniers mois - à la fois unilatéralement et par son adhésion aux principaux instruments internationaux - en est une preuve indubitable. Le Bélarus non seulement est pleinement heureux de jouir des droits d'un Etat souverain, mais il accueille également avec un sens aigu des responsabilités les obligations qui lui incombent en tant que membre de la communauté internationale.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. RAKOTOZAFY (Madagascar) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole devant cette commission, je voudrais adresser à M. Elaraby les chaleureuses félicitations de la délégation de Madagascar pour son élection unanime à la présidence de notre commission. Nous sommes assurés que grâce à ses talents de diplomate, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Les récentes mutations dans les relations internationales ont affecté grandement les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, objet de notre débat. La fin des tensions Est-Ouest non seulement a permis un accroissement du rôle de notre organisation, grâce notamment à la coopération étroite entre les membres du Conseil de sécurité, mais encore a contribué à élargir le concept de désarmement, qui ne se limite plus à un simple contrôle des armements mais comprend désormais la destruction de types d'armes spécifiques.

Certes, le bilan des 12 derniers mois reste mitigé, compte tenu des tendances contradictoires qui se manifestent dans le monde. D'un côté, les négociations bilatérales entre les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie s'accélèrent par l'annonce d'initiatives unilatérales de désarmement et par la signature de différents accords de désarmement nucléaire, en particulier celui signé lors du Sommet de Washington au mois de juin dernier; de l'autre, le danger de prolifération horizontale d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive entretenu par un excessif transfert international de ces armes et de la technologie de leur mise au point est aggravé par la résurgence du nationalisme, de la xénophobie et de l'extrémisme dans des pays en proie à une guerre civile ouverte ou larvée. Sans oublier la capacité des autres Etats nucléaires qui ne participent pas encore au processus actuel de désarmement engagé entre les Etats-Unis et la Russie.

Aussi, pour éloigner les risques d'une confrontation militaire globale et pour affranchir le monde de la menace nucléaire, le désarmement ne doit-il plus être conçu uniquement dans le contexte de la confrontation Est-Ouest. Pour consolider la sécurité internationale, il faudrait une approche globale de tous les aspects de la question dans un cadre multilatéral, avec la participation active de toutes les nations.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Rakotozafy (Madagascar)

Le projet de convention sur les armes chimiques recommandé par la Conférence du désarmement pour adoption par l'Assemblée générale constitue un exemple réussi de cette nouvelle approche. Cet accord sans précédent, comme son intitulé l'indique, vise non seulement l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques, mais également la destruction de toutes les armes chimiques existantes et des moyens de leur production. En outre, le projet contient des dispositions strictes pour la vérification de l'application de la Convention, et des sanctions sont même prévues pour garantir le respect de la Convention.

Sans nul doute, la Convention sur les armes chimiques est une mesure significative dans l'élimination des types d'armes de destruction massive et tend ainsi à accélérer la réalisation de l'objectif partagé que représente un désarmement général et complet sous contrôle international. Elle constitue de ce fait un précédent précieux pour les futurs accords multilatéraux de désarmement. C'est pourquoi ma délégation, qui s'est jointe aux coauteurs du projet de résolution A/C.1/47/L.1, espère une adhésion universelle à la Convention. Le Conseil exécutif chargé de suivre l'application de la Convention devra veiller à l'application non discriminatoire de la Convention en favorisant le transfert de technologies, de matériels et d'équipements chimiques à des fins pacifiques vers les pays en développement.

La question de la non-prolifération nucléaire devrait également être abordée d'une manière globale dans un cadre multilatéral. A cet effet, ma délégation se félicite de ce qu'à l'heure actuelle tous les membres permanents du Conseil de sécurité ont adhéré au Traité sur la non-prolifération et que le nombre des Etats parties est passé à 150. Avant la convocation de la Conférence des Etats parties au TNP prévue en 1995, il y a lieu de repenser le concept même de "non-prolifération", dans la mesure où le régime actuel n'a pu prévenir ni une prolifération qualitative ni une prolifération quantitative.*

---

* Le Président assume à nouveau la présidence.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Rakotozafy (Madagascar)

Ceci démontre une fois de plus l'importance de la cessation des essais nucléaires. Les restrictions actuelles à la prolifération des armes nucléaires ne seront pas consolidées tant qu'un traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires ne sera pas conclu. Les moratoires sur les essais nucléaires décidés par la Russie et la France, ainsi que la récente loi adoptée par le Congrès américain pour restreindre les essais nucléaires constituent des mesures positives que les autres Etats dotés d'armes nucléaires devraient suivre.

L'instauration de zones dénucléarisées renforce le régime de non-prolifération et contribue à l'élimination des armes de destruction massive. Nous nous félicitons des succès enregistrés dans diverses régions du monde en la matière, en particulier dans la zone du Pacifique Sud et en Amérique latine par l'entrée en vigueur du Traité signé par l'Argentine, le Brésil et le Chili interdisant les armes nucléaires en Amérique latine et par le renforcement du Traité de Tlatelolco. Par contre, nous regrettons que la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone paix ne soit pas encore mise en oeuvre et nous lançons un appel pressant à toutes les parties intéressées pour qu'elles trouvent ensemble de nouvelles voies afin de débloquer les travaux du Comité spécial.

L'accumulation excessive des armements de type classique constitue un élément déstabilisateur, en particulier dans les zones où les tensions et les conflits régionaux menacent la paix et la sécurité internationales. L'établissement du Registre des armes classiques par l'Organisation des Nations Unies représente une entreprise novatrice qui permet de sauvegarder la transparence en matière de commerce international des armes. Cette initiative devrait être complétée par une étude des causes profondes de la course aux armements classiques et de tous les autres types d'armements. Il faudrait également prévenir les pratiques discriminatoires qui visent uniquement un pays ou un groupe de pays et tenir compte des besoins légitimes des Etats pour leur sécurité.

La Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une coopération étroite s'impose donc entre les membres du Conseil pour préserver la

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Rakotozafy (Madagascar)

Le projet de convention sur les armes chimiques recommandé par la Conférence du désarmement pour adoption par l'Assemblée générale constitue un exemple réussi de cette nouvelle approche. Cet accord sans précédent, comme son intitulé l'indique, vise non seulement l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques, mais également la destruction de toutes les armes chimiques existantes et des moyens de leur production. En outre, le projet contient des dispositions strictes pour la vérification de l'application de la Convention, et des sanctions sont même prévues pour garantir le respect de la Convention.

Sans nul doute, la Convention sur les armes chimiques est une mesure significative dans l'élimination des types d'armes de destruction massive et tend ainsi à accélérer la réalisation de l'objectif partagé que représente un désarmement général et complet sous contrôle international. Elle constitue de ce fait un précédent précieux pour les futurs accords multilatéraux de désarmement. C'est pourquoi ma délégation, qui s'est jointe aux coauteurs du projet de résolution A/C.1/47/L.1, espère une adhésion universelle à la Convention. Le Conseil exécutif chargé de suivre l'application de la Convention devra veiller à l'application non discriminatoire de la Convention en favorisant le transfert de technologies, de matériels et d'équipements chimiques à des fins pacifiques vers les pays en développement.

La question de la non-prolifération nucléaire devrait également être abordée d'une manière globale dans un cadre multilatéral. A cet effet, ma délégation se félicite de ce qu'à l'heure actuelle tous les membres permanents du Conseil de sécurité ont adhéré au Traité sur la non-prolifération et que le nombre des Etats parties est passé à 150. Avant la convocation de la Conférence des Etats parties au TNP prévue en 1995, il y a lieu de repenser le concept même de "non-prolifération", dans la mesure où le régime actuel n'a pu prévenir ni une prolifération qualitative ni une prolifération quantitative.*

---

* Le Président assume à nouveau la présidence.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Rakotozafy (Madagascar)

Ceci démontre une fois de plus l'importance de la cessation des essais nucléaires. Les restrictions actuelles à la prolifération des armes nucléaires ne seront pas consolidées tant qu'un traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires ne sera pas conclu. Les moratoires sur les essais nucléaires décidés par la Russie et la France, ainsi que la récente loi adoptée par le Congrès américain pour restreindre les essais nucléaires constituent des mesures positives que les autres Etats dotés d'armes nucléaires devraient suivre.

L'instauration de zones dénucléarisées renforce le régime de non-prolifération et contribue à l'élimination des armes de destruction massive. Nous nous félicitons des succès enregistrés dans diverses régions du monde en la matière, en particulier dans la zone du Pacifique Sud et en Amérique latine par l'entrée en vigueur du Traité signé par l'Argentine, le Brésil et le Chili interdisant les armes nucléaires en Amérique latine et par le renforcement du Traité de Tlatelolco. Par contre, nous regrettons que la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone paix ne soit pas encore mise en oeuvre et nous lançons un appel pressant à toutes les parties intéressées pour qu'elles trouvent ensemble de nouvelles voies afin de débloquer les travaux du Comité spécial.

L'accumulation excessive des armements de type classique constitue un élément déstabilisateur, en particulier dans les zones où les tensions et les conflits régionaux menacent la paix et la sécurité internationales. L'établissement du Registre des armes classiques par l'Organisation des Nations Unies représente une entreprise novatrice qui permet de sauvegarder la transparence en matière de commerce international des armes. Cette initiative devrait être complétée par une étude des causes profondes de la course aux armements classiques et de tous les autres types d'armements. Il faudrait également prévenir les pratiques discriminatoires qui visent uniquement un pays ou un groupe de pays et tenir compte des besoins légitimes des Etats pour leur sécurité.

La Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une coopération étroite s'impose donc entre les membres du Conseil pour préserver la

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Rakotozafy (Madagascar)

crédibilité de l'Organisation face aux défis qu'elle rencontre. Comme l'a souligné à juste titre le Secrétaire général dans son rapport "Agenda pour la paix", et je cite :

"Un sens aigu du consensus et de l'intérêt commun sur lequel il se fonde doit régir ses travaux, et non la menace du veto ou la puissance d'un groupe de nations quel qu'il soit." (A/47/277, par. 78)

La participation et l'engagement de tous les Etats Membres sont nécessaires pour que le travail en symbiose des trois organes principaux de l'Organisation multiplie l'efficacité opérationnelle sur le terrain. Il est également nécessaire de renforcer substantiellement l'élément "prévention" dans les activités de l'Organisation pour anticiper et empêcher les conflits. Il importe donc de rendre irréversibles les acquis actuels pour que la transition dont nous sommes témoins ne se traduise que par un nouveau réalignement international.

M. SAMHAN (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir, au nom de la délégation des Emirats arabes unis, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission.

Votre accession à ce poste éminent traduit toute l'estime dont vous jouissez vous-même ainsi que votre pays, la République arabe d'Egypte soeur. Votre vaste expérience dans de nombreuses sphères des relations internationales contribuera à la réalisation de notre noble objectif : le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Je veux également féliciter vos collègues, les autres membres du Bureau et je souhaite à chacun plein succès dans son travail.

De par leur nature, leur particularité et le lien direct qu'elles ont avec les nobles objectifs auxquels l'humanité aspire, les questions dont nous sommes saisis sont parmi les plus importantes inscrites à notre ordre du jour. En effet, l'humanité n'aspire-t-elle pas, avec optimisme et espérance, à un avenir sans armes de destruction massive, à un monde de paix, d'égalité, de stabilité et de sécurité?

L'avenir auquel nous aspirons tous, où le monde sera débarrassé des graves crises qu'il a connues ces dernières décennies, doit reposer sur un certain nombre de principes fondamentaux, à savoir la coexistence pacifique,

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Samhan (Emirats arabes unis)

la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, le refus de l'occupation, le règlement pacifique des différends et le droit de chaque Etat de choisir son propre mode de développement. Tels sont les principes auxquels adhèrent les Emirats arabes unis depuis leur indépendance.

La consolidation de la paix est une tâche historique qui requiert de nouveaux préceptes, en particulier pour ce qui est des problèmes chroniques. Nous devons tous nous employer à définir ce que nous attendons logiquement des efforts que nous faisons pour renforcer la paix préventive, c'est-à-dire empêcher les crises ayant à leur origine des causes économiques, sociales et politiques ou l'agression.

A cette fin, nous nous devons de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Mais cet effort ne doit pas se limiter au maintien de la paix et de la sécurité internationales; il doit viser la promotion du développement économique et social, la création d'un environnement économique international plus équitable et le règlement des conflits persistants par la négociation et les moyens pacifiques, conformément à la Charte et aux principes fondamentaux qui régissent les relations internationales, ainsi que l'exige notre responsabilité collective.

Nous sommes convaincus qu'en dépit de la persistance de conflits et de différends régionaux graves, le climat général des relations internationales offre partout dans le monde de nombreuses perspectives positives.

La guerre froide qui a pris fin, l'esprit démocratique qui se répand et l'intérêt croissant que l'on porte aux problèmes économiques et écologiques dans le monde, sont sans nul doute des faits encourageants. Les mesures pratiques annoncées par les Etats-Unis et la Fédération de Russie pour freiner la course aux armes nucléaires ont été applaudies par la communauté internationale. Nous devons encourager de telles initiatives positives. Nous espérons que d'autres Etats suivront et qu'ils redoubleront d'efforts afin de renforcer la confiance à l'échelle régionale et internationale. Nous pourrions ainsi éliminer les tensions régionales, empêcher la prolifération des armes de destruction massive et promouvoir le désarmement.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Samhan (Emirats arabes unis)

Nous sommes également d'avis qu'un désarmement général et complet devrait être réalisé sous une supervision internationale efficace, de façon à créer un environnement propice à la paix et à la sécurité internationales. Nous appuyons d'emblée la conclusion d'une convention internationale interdisant l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires en toutes circonstances.

Nous nous félicitons de l'adhésion de la Chine et de la France au Traité sur la non-prolifération (TNP); nous pensons que c'est là un pas important en vue de réaliser l'universalité du Traité, et nous espérons que d'autres Etats feront de même.

A cet égard, nous sommes favorables à ce que l'ONU et ses institutions spécialisées jouent un rôle important et efficace dans le règlement de la question du désarmement au niveau régional. C'est sur cette base que nous avons appuyé la résolution sur le désarmement que l'Assemblée générale a adoptée à sa quarante-sixième session. Cette approche, qui est devenue tout aussi évidente dans les débats de la dernière session de la Commission du désarmement, devrait être appuyée et renforcée par les Etats dotés d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive surtout, ce qui permettrait de réaliser la stabilité et une paix durable sur les plans régional et international.

Le projet de convention sur l'interdiction complète des armes chimiques est une réalisation historique dans le contexte des initiatives internationales pour interdire la propagation des armes de destruction massive. Cette réalisation devrait aller de pair avec l'élimination d'autres armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. A cet égard, nous sommes profondément préoccupés par la terrifiante capacité nucléaire d'Israël, qui pose une menace continuelle grave à la sécurité des Etats de la région. Par conséquent, c'est la responsabilité historique de l'ONU de demander à Israël de prendre d'urgence les mesures appropriées pour adhérer au Traité sur la non-prolifération et pour placer toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité.

Nous avons déjà souligné l'importance de débarrasser toutes les régions des armes de destruction massive et d'encourager des initiatives internationales actives à cette fin. Il ne fait pas de doute que notre région

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Samhan (Emirats arabes unis)

arabe est une des régions du monde qui aspire le plus à la paix, à la sécurité et à la stabilité. Et nous nous sommes réjouis des négociations en cours entre les parties intéressées. Nous avons même participé aux négociations multilatérales pour parvenir à un règlement juste et durable du problème du Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question de Palestine. Un règlement du problème devrait être fondé sur les deux résolutions du Conseil de sécurité - 242 (1967) et 338 (1973) - et devrait comprendre un retrait complet d'Israël des territoires palestiniens et arabes occupés, y compris la sainte ville d'Al Qods et les hauteurs du Golan syrien, ainsi que le plein exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Nos forces armées disposent d'armes conventionnelles uniquement suffisantes à notre défense et à la protection de nos frontières, de notre intégrité territoriale et de notre souveraineté selon les normes du droit international, la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux qui régissent les relations internationales. Nous avons exposé cette position dans le document A/47/370 en date du 20 août 1992, dont la Commission est saisie.

Dans plusieurs instances internationales et régionales, mon pays a insisté sur l'importance de régler les différends et les conflits par des moyens pacifiques, et affirmé son refus absolu de l'emploi de la force. Dans ce contexte, mon pays se félicite de toutes les mesures positives qui sont actuellement prises pour renforcer la paix et la sécurité sur les plans international et régional. Par conséquent, en vue d'assurer la paix et la stabilité dans la région du golfe Arabe, qui en a grand besoin à la suite des graves événements survenus ces 10 dernières années, en particulier l'agression iraquienne et son occupation du pays frère du Koweït, et leurs graves conséquences pour la région et pour le monde entier. Soucieux de sauvegarder la sécurité, la stabilité et la paix dans la région, mon pays, de concert avec d'autres Etats frères membres du Conseil de coopération du Golfe, s'est efforcé, pendant et après cette crise, de régler les problèmes et les conflits existants par le dialogue et les moyens pacifiques, sur la base de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux régissant les relations internationales.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Samhan (Emirats arabes unis)

Mais alors que nous nous efforçons de renforcer les relations entre les membres du Conseil de coopération du Golfe et la République islamique d'Iran, nous avons été désagréablement surpris des mesures adoptées par le Gouvernement iranien en ce qui concerne l'île d'Abou Moussa, mesures qui ont transgressé le fond et la forme du mémorandum d'entente signé par les deux pays en 1971.

Nous avons essayé, par des contacts bilatéraux et par la négociation avec le Gouvernement iranien, de parvenir à un règlement pacifique de l'occupation par l'Iran des trois îles d'Abou Moussa, de Grande Tonb et de Petite Tonb, qui appartiennent aux Emirats arabes unis, pour qu'elles soient rendues à leurs propriétaires légitimes, mettant ainsi fin à l'occupation iranienne et rétablissant la souveraineté des Emirats arabes unis sur ces îles.

La persistance de ce problème, sans une solution juste et durable, perpétuera la tension et l'instabilité que nous essayons d'éviter dans la région du golfe Arabe. Par conséquent, nous avons le devoir de faire tout notre possible pour rétablir la sécurité, la stabilité et la paix dans cette région névralgique, si importante sur les plans régional et international. Encore une fois, nous rappelons que nous sommes prêts à régler cette question par les moyens pacifiques stipulés à l'Article 33 de la Charte, notamment l'arbitrage de la Cour internationale de Justice.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Samhan (Emirats arabes unis)

Ceci a été confirmé par le Ministre des affaires étrangères de mon pays dans son intervention devant l'Assemblée générale, le 20 septembre 1992. Une fois de plus, nous prions instamment la République islamique d'Iran, pays ami, de répondre positivement à notre voeu sincère et véritable d'atteindre un règlement pacifique de ce différend, comme le demandent notre religion musulmane tolérante et les liens fraternels qui existent entre nous.

Le processus de désarmement doit être étroitement lié au processus de développement et au renforcement de la sécurité mondiale dans son contexte le plus large. La tendance persistante vers le désarmement qui a résulté de la fin de l'affrontement Est-Ouest et la réduction des tensions internationales doivent nous inciter à aller de l'avant et à chercher à résoudre tous les problèmes auxquels nous sommes encore confrontés. Nous devrions accorder au règlement de ces problèmes une priorité particulière et déployer tous nos efforts en vue d'établir la paix et la sécurité pour tous.

Le monde dans lequel nous vivons traverse une période de transition accélérée et subit des changements fondamentaux sur les plans économique, politique, social, militaire et de la sécurité. Par conséquent, nous ne devons pas nous contenter de réagir simplement à ces changements, mais nous devons tous oeuvrer en vue de développer les idées, les préceptes, les stratégies et les initiatives pouvant nous permettre d'exercer une influence directe et bénéfique sur l'évolution des événements internationaux en réponse aux aspirations de la communauté internationale de vivre en paix, libre de toute menace et de tout conflit dangereux qui s'opposent à la création d'un environnement international pacifique de coexistence, de paix, de stabilité et de sécurité collective.

Les conséquences de la course mondiale aux armements et des dépenses militaires effrénées non seulement menacent la paix et la sécurité internationales, mais elles provoquent aussi des hémorragies massives dans les ressources économiques des nations, avec tous les dommages que cela implique pour l'économie mondiale. Il est grand temps de mettre fin à ce gaspillage et de réaffecter ces ressources à la réalisation du développement économique et social de tous les pays, en particulier dans le tiers monde. On peut y parvenir par la voie du désarmement, de la réduction et de la limitation des armements et du matériel militaire et du renforcement de la sécurité régionale et internationale sur une base réaliste, dans l'intérêt de tous.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Samhan (Emirats arabes unis)

A notre avis, on réalisera une paix globale et une sécurité stable et durable en traitant de ces problèmes de façon responsable et réaliste. Nous savons bien que les problèmes mondiaux sont interliés, particulièrement dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale. Nous devons donc tous oeuvrer ensemble afin de régler les différends par le dialogue et les moyens pacifiques et de contribuer au maintien de la paix et de la coexistence entre Etats. Etant donné que ces problèmes ont, pour la plupart, acquis un caractère international, ils ne peuvent être réglés par des réformes ou des solutions partielles. Il est grand temps que nous nous efforcions tous ensemble de traiter en commun de ces graves problèmes et de leur trouver des solutions globales nouvelles dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Ce faisant, nous aurons réussi à libérer le monde de situations et de problèmes graves qui affligent l'humanité, de la prolifération des armes de destruction massive surtout, et ce, dans le but de créer pour nous tous un monde de stabilité, de justice et de sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à ceux des représentants qui souhaitent intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse. J'attire l'attention de la Commission sur la procédure à suivre, conformément à la pratique établie et à la décision suivante de l'Assemblée générale :

"Les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations doivent exercer leur droit de réponse en fin de journée.

Le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée doit être limité à deux par point de l'ordre du jour.

La durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes." (Décision 34/401, par. 8 à 10)

Telles sont les règles qui, je l'espère, seront respectées. Je ne vais pas les répéter en détail chaque fois, mais j'ai pensé bon de le faire cette fois-ci, étant donné que c'est la première fois qu'un droit de réponse sera exercé à cette session.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Le Président

Je donne tout d'abord la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. MASSHADI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : A propos de la déclaration faite par le représentant des Emirats arabes unis, je voudrais redire brièvement quelle est l'approche d'ensemble de notre politique à l'égard de la région du golfe Persique et de nos voisins de la région, fondée sur le maintien et la promotion de relations amicales et de bon voisinage. A notre avis, c'est la seule manière de garantir la stabilité de la région.

Ceci dit, j'ajouterai que, dès le début, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a essayé sérieusement de régler les malentendus relatifs à la situation des non-résidents des Emirats arabes unis de l'île d'Abou Moussa. Ce problème ou ce malentendu, je le répète, concerne des non-résidents des Emirats arabes unis. A cet effet - et conscients que la nécessité d'assurer la tranquillité à la région est plus forte que jamais et que des relations de bon voisinage sont essentielles entre les pays du golfe Persique -, nous sommes entrés en négociation avec l'autre partie.

Nous avions espéré que l'autre partie adopterait la même attitude, mais les Emirats arabes unis ont soulevé certaines questions étrangères aux négociations, questions sans aucune pertinence avec le problème en discussion, mettant ainsi fin aux entretiens bilatéraux. Une telle attitude ne permet pas de résoudre les problèmes.

La région du golfe Persique a besoin de sécurité et de stabilité, pas de tension, ainsi qu'il a été dit, et nous sommes entièrement d'accord à ce sujet. Nos frères des Emirats arabes unis savent que leurs prétentions mettraient le feu à toute la région. Nous devons agir avec prudence et sagesse, dans un esprit de bon voisinage et de relations fraternelles. Sinon, les problèmes de la région du golfe Persique ne seront pas réglés.

Récemment, nous avons entendu parler de problèmes frontaliers entre l'Arabie saoudite et le Qatar, et il existe aussi des problèmes chroniques entre l'Arabie saoudite et le Yémen. Nous savons qu'il existe d'autres problèmes entre d'autres pays de la région qui, par le passé, ont donné lieu à des guerres sanglantes.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Masshadi (République islamique d'Iran)

Nous devrions essayer de régler nos différends dans un esprit fraternel par des entretiens et des pourparlers bilatéraux. Nous sommes prêts à rencontrer nos frères des Emirats arabes unis pour résoudre les malentendus existants. Malheureusement, ainsi que je l'ai dit, la dernière fois que nous l'avons fait, l'autre partie a fait intervenir des considérations étrangères, sans rapport avec l'île Abou Moussa.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Masshadi (République islamique d'Iran)

Nous espérons que cela ne se reproduira pas.

Je dois faire plusieurs remarques en ce qui concerne la déclaration du représentant du Koweït. D'abord, nous sommes d'accord pour demander aux deux parties de respecter les accords qui existent entre les deux pays. Nous respectons, quant à nous, l'Accord de 1971 et le Mémorandum d'accord entre la République islamique d'Iran et les Emirats arabes unis. Toutefois, il serait préférable, pour la partie koweïtienne, de demander aux deux parties, et non pas à l'Iran seulement, de régler leurs différends de façon pacifique.

Ensuite, avant de demander aux autres parties de régler leurs différends de manière pacifique, le représentant du Koweït a formulé un jugement sur la question de la souveraineté. Lorsqu'on demande à d'autres de régler leur différend, on doit s'abstenir de juger d'abord.

Enfin, en ce qui concerne les noms de lieux géographiques, nous devrions utiliser ceux qui sont utilisés aux Nations Unies et qui apparaissent dans la littérature depuis des siècles. La masse d'eau qui nous sépare de nos frères des Etats du littoral du golfe Persique s'appelle golfe Persique et ne porte pas les autres noms qui ont été employés.

M. SAMHAN (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Je ne voulais pas prendre la parole, mais je me dois de le faire maintenant, puisque mon collègue, le représentant de la République islamique d'Iran, a pris la parole avant moi.

Une occupation est une occupation, quel que soit le nom qu'on lui donne. C'est là un fait que nous ne pouvons changer. L'occupation, par l'Iran, des trois îles - la Grande Tonb, la Petite Tonb et Abou Moussa - est un fait connu de tous. Ces trois îles ont été occupées par la force militaire en 1971. Si le représentant de l'Iran souhaite prendre connaissance de ce fait, il peut le faire en consultant les documents pertinents du Conseil de sécurité.

Il n'est pas question d'un groupe de gens qui ont été expulsés de l'île d'Abou Moussa; l'affaire est beaucoup plus grave. Je ne crois pas qu'un Etat quelconque, aussi petit soit-il, accepterait que son territoires soit occupé par un autre Etat, aussi grand soit-il. La dernière réunion tenue à Abou Dhabi, dans les Emirats arabes unis, démontre notre souci de résoudre ce problème de manière pacifique. Ceci continue d'être notre voeu, comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères des Emirats arabes unis devant

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Samhan (Emirats arabes unis)

l'Assemblée générale. En conséquence, je ne m'appesantirai pas là-dessus. Les documents sont là. Ils prouvent sans l'ombre d'un doute la validité historique et juridique du fait que les trois îles appartiennent, ont toujours appartenu et continueront d'appartenir aux Emirats arabes unis.

Sinon, pourquoi l'Iran a-t-il occupé les trois îles et continue-t-il de les occuper depuis 1971 et pourquoi les Emirats arabes unis ont-ils eu recours au Conseil de sécurité? Est-il logique qu'un petit Etat occupe le territoire d'un grand Etat? Quel genre de raisonnement est-ce là? Je répète la position des Emirats arabes unis : nous avons des liens historiques et indissolubles avec l'Iran, et nous tenons à les préserver. Il en est de même pour tous les autres Etats de la région. Nous voulons tous que la paix règne dans notre région, et à moins que nous maintenions des relations de bon voisinage, le Golfe ne jouira jamais de la stabilité, de la sécurité ni de la paix et risque une récidive des horreurs et des guerres qui l'ont ravagé au cours des 10 dernières années. Je réaffirme la position de mon pays : nous voulons résoudre ce problème de manière pacifique et par l'intermédiaire des moyens internationaux appropriés, conformément à la Charte des Nations Unies.

Mlle AL-MULLA (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Le représentant de la République islamique d'Iran a relevé la déclaration de l'Ambassadeur du Koweït à la Première Commission. Je crois qu'il s'est montré plutôt sélectif. Permettez-moi de relire ce que notre ambassadeur a dit :

> "Nous sommes certains que les deux parties à ce différend, qui ont toujours respecté les traités et les chartes, soucieuses d'éviter à leurs deux pays et à la région tout ce qui pourrait menacer leur stabilité, parviendront à une solution qui garantisse les droits et souligne les obligations de chacune d'elles." (supra, p. 19)

C'est une invitation faite aux deux parties.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui a demandé à exercer son droit de réponse pour la deuxième fois.

M. MASSHADI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement la représentante du Koweït de ce qu'elle a dit. Nous sommes tout à fait prêts à discuter avec nos frères des Etats voisins afin de régler certains malentendus. Mais les

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Masshadi (République islamique d'Iran)

questions que le représentant des Emirats arabes unis a soulevées sont la cause de l'interruption de la première série de négociations à Abou Dhabi : ce sont les contradictions que les Emirats arabes unis n'ont pas encore pu résoudre.

Il ressort de la déclaration des Emirats arabes unis que l'Iran avait violé la lettre et l'esprit de l'Accord de 1971 entre les deux pays. Nous sommes déterminés à discuter en nous fondant sur l'Accord de 1971. Mais si nous commençons à discuter et que des questions étrangères, telles que les autres îles, surgissent, comme cela a été le cas dans la déclaration des Emirats arabes unis, alors ce n'est pas nous qui violons l'esprit et la lettre de l'Accord de 1971, ce sont, simplement, les Emirats arabes unis qui ne savent pas de quelle question ils parlent. Si nous parlons de l'Accord de 1971, restons-en là, mais ne traitons pas de questions étrangères.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant des Emirats arabes unis qui a demandé à exercer son droit de réponse pour la deuxième fois.

M. SAMHAN (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Il semble y avoir ici une déformation des faits. L'accord sur l'île d'Abou Moussa est une question et l'occupation de la Grande Tonb et de la Petite Tonb par l'Iran en est une autre. L'Iran ne veut pas traiter la question de l'occupation de la Grande Tonb et de la Petite Tonb. J'affirme une fois de plus que les trois îles - Grande Tonb, Petite Tonb et Abou Moussa - font partie intégrante du territoire des Emirats arabes unis et que l'Iran continue d'occuper ces îles. Nous sommes tout à fait disposés à régler la question par des moyens pacifiques grâce à l'application des instruments juridiques internationaux et devant la Cour internationale de Justice.

La séance est levée à 17 h 10.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library